



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le trente du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement dans la salle polyvalente (3 rue de Verdun) afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 24/06/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Hélène HAVRET

DELIBERATION N° 2020-11 – FINANCES/BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - APPROBATION.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Aimé DUQUENNE, Ancien Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	190 000,00			
Opérations de l'exercice	855 103,42	1 096 743,56	898 180,16	351 858,94
TOTAUX	1 045 103,42	1 096 743,56	898 180,16	351 858,94
Résultats de clôture		203 144,63		1 244 395,28
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	1 045 103,42	1 299 888,19	898 180,16	1 596 254,22
RESULTATS DEFINITIFS		254 784,77		698 074,06

COMPTE ANNEXE : Néant

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 14 voix pour (Aimé DUQUENNE, Maire sortant n'a pas pris part au vote)
– 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** le Compte Administratif 2019 comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

